

Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire

RAPPORT 2022 D'ACTIVITÉ



L'ÉDITO

Après deux années 2020 et 2021 très fortement marquées par la gestion de la crise Covid-19, 2022 apparaît comme une année d'un certain « retour à la normale ». Toutefois, la crise Covid a de nouveau été le fil conducteur du travail de l'Agence, avec la succession de vagues d'intensité variable.

La gestion de crise fait partie des missions incontournables de l'Agence, qui doit répondre avec réactivité et efficacité aux problématiques sanitaires non prévues qui peuvent survenir.

Ce fut le cas en 2022 avec la gestion de l'épidémie de Monkeypox, en lien étroit avec nos collègues de la cellule régionale de Santé publique France. Il a fallu rapidement mettre en place des actions de prévention et de contact-tracing puis organiser une vaccination aux contacts à risque et aux professionnels de santé.

Ce fut également le cas avec la gestion des tensions hospitalières estivales, qui ont nécessité un suivi quotidien pour organiser un accueil efficient de la population

dans les services d'urgences, en lien avec les établissements de santé concernés. Sur le même sujet, l'été 2022 a été marqué par la mobilisation des équipes de l'Agence et des hôpitaux pour travailler à la mise en place de mesures issues de la mission sur les urgences et les soins non programmés portée par François Braun.

Si ces épisodes de gestion de crise ont nécessité une intense mobilisation interne, l'Agence a également pu **construire à nouveau en 2022 des projets visant à répondre aux besoins de santé de la population du Centre-Val de Loire**.

Les pages qui suivent, qui ne peuvent présenter de façon exhaustive l'ensemble des projets menés par l'Agence, reviennent sur les principaux dossiers de l'année 2022, qui a notamment été marquée par la fin du cycle du Projet régional de santé de 2^{ème} génération et le début des réflexions et concertations devant aboutir en 2023 au PRS 3.

Au-delà de ce travail sur le PRS, nécessairement transversal, ce rapport retrace nos actions autour de l'eau et notamment la gestion de la période de sécheresse estivale ; la poursuite des politiques menées pour améliorer l'accès aux soins de chacun des habitants de la région avec notamment des projets innovants menés en lien étroit avec les professionnels de santé ; la continuité de notre engagement en direction de la santé mentale, sujet au cœur des préoccupations post-Covid ; les projets menés en direction de nos aînés et des personnes en situation de handicap sans oublier le déploiement d'actions de prévention, pour lesquelles l'adhésion de la population devient de plus en plus prégnante et que nous devons donc amplifier.

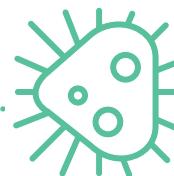
Ce rapport 2022 illustre les ambitions portées par l'Agence et la mobilisation des agents, que nous souhaitons partager avec l'ensemble de nos partenaires. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Dr. Jérôme Viguier

01 PARTIE

**2022, une année
de gestion de crises**

En 2022, l'ARS Centre-Val de Loire a continué ses missions de gestion de crise : après deux années de crise Covid, 2022 a également été marquée par le virus Monkeypox et la gestion des tensions hospitalières estivales.



Mission de vaccination contre la Covid-19

La crise sanitaire de la Covid-19 a continué de **mobiliser les agents de l'ARS Centre-Val de Loire**, avec notamment la poursuite de l'organisation de la vaccination de la population.

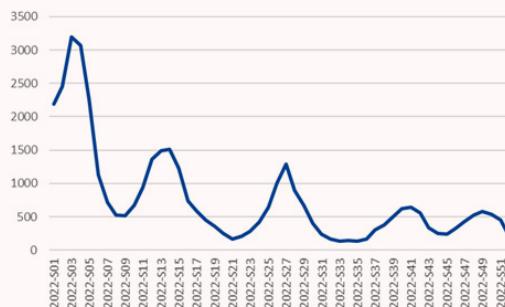
Sur 2022, **plusieurs vagues épidémiques ont touché la région Centre-Val de Loire** mobilisant une nouvelle fois très fortement les capacités hospitalières de la région et nécessitant la coordination de l'ARS.

Taux d'incidence : Le taux d'incidence (TI) maximal était de 3200/100 000 habitants et a été atteint au mois de janvier. Le TI minimum enregistré était de 129,5/100 000 habitants fin août-début septembre. L'année 2022, notamment le dernier trimestre, a marqué le reflux de l'épidémie.

Vaccination : Vacciner la population était un enjeu de santé publique majeur qui a prouvé son efficacité.

Évolution du taux d'incidence de la COVID-19

2022, CENTRE-VAL DE LOIRE



Source SI-DEP, traitement par Santé publique France

Évolution du nombre de nouvelles hospitalisations, toutes hospitalisations et réanimations/soins critiques

2022, CENTRE-VAL DE LOIRE



Source : SI-VIC, traitement par Santé publique France

Couverture vaccinale contre la COVID-19

AU 01/01/2022 ET AU 31/12/2022, CENTRE-VAL DE LOIRE

	Vaccination complète (%)	1 ^{er} rappel (%)	2 ^{ème} rappel (%)	3 ^{ème} rappel (%)
01/01/2022	78,1	38,1	0,0	0,0
31/12/2022	80,3	64,6	17,2	2,4
Différence	+ 2,2 Pts	+ 26,5 Pts	+ 17,2 Pts	+ 2,4 Pts

Mission de contrôle de l'obligation vaccinale

Par ailleurs, la cellule de contrôle de l'obligation vaccinale a poursuivi son activité de suivi de l'obligation vaccinale des professionnels de santé libéraux conventionnés et non conventionnés : notification d'interdictions et de levées d'interdictions avec information des ordres professionnels et des Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), expertise, réponses aux demandes diverses.

Chiffres clés



156

professionnels de santé libéraux conventionnés

ont fait l'objet d'une **interdiction** sur 2021-2022

dont **49**

interdictions restent en vigueur au 31/12/2022

181

professionnels de santé libéraux non conventionnés

ont fait l'objet d'une **interdiction** sur 2021-2022

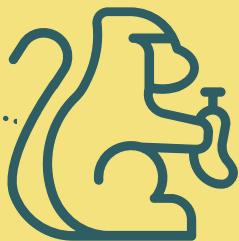
dont **118**

interdictions restent en vigueur au 31/12/2022



Gestion de l'épidémie de variole du singe. MonkeyPox

Au mois de mai 2022 sont apparus en Europe des cas d'infection au virus de la **variole du singe** également appelée **Monkey Pox**, qui est une **zoonose** habituellement transmise à l'Homme dans les zones forestières d'Afrique du Centre et de l'Ouest par des rongeurs sauvages ou des primates. La **transmission interhumaine** est possible, en particulier au sein du foyer familial, dans un contexte de contact intime avec un sujet malade ou en milieu de soins.



Pour répondre à cette épidémie grandissante, une **organisation en gestion de crise sanitaire**, pilotée par la Direction générale de la santé en lien avec les cellules régionales d'appui et de pilotage sanitaire des ARS, a été mise en place.

La cellule régionale a travaillé en réseau avec la CIRE-Santé publique France, les établissements sanitaires de référence du risque épidémique et biologique (REB) les laboratoires de virologie, les Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) et les centres de vaccination pour investiguer **78 signalements** et mettre en place **une stratégie** combinée de confirmation diagnostique, de contact tracing et de prévention auprès des populations les plus touchées.

De mai à décembre 2022, **4 967 cas d'infection ont été déclarés en France**, dont 50 (42 confirmés biologiquement et 8 probables en lien épidémiologique avec un cas confirmé) en région Centre-Val de Loire. **Le département le plus touché** sur cette période a été **le Loiret avec 40,5 % des cas**. Les cas étaient des adultes de plus de 15 ans, dont 40 de sexe masculin et 2 de sexe féminin.

Une **vaccination** a été proposée aux contacts à risque et également aux professionnels de santé ayant pris en charge les cas. **2 586 doses de vaccin** ont été administrées en Centre-Val de Loire entre mai et fin décembre 2022^[1].

^[1] Source, Agence régionale de Santé CVdL, Démat-Social).



Urgences et soins non programmés

Le sujet des **urgences et des soins non programmés** est un **sujet majeur** en Centre-Val de Loire. De **nombreuses actions** ont été d'ores et déjà menées sur les territoires, actions que l'ARS accompagne avec les acteurs concernés. La **mission flash** sur le sujet, qui a donné lieu à la publication du « **rapport Braun** » au début de l'été 2022 a permis de **donner une nouvelle impulsion** au sujet.

Dès la publication du **rapport Braun** en juin dernier, l'Agence a initié début juillet des **échanges** avec les acteurs du territoire afin d'**étudier la mise en œuvre opérationnelle des recommandations du rapport** : les Centres hospitaliers, les services d'urgences, les SAMU et SMUR, les Unions régionales des professionnels de santé (URPS) médecins et infirmiers ainsi que la fédération des URPS, les ordres professionnels, particulièrement les ordres départementaux des médecins et des infirmiers.

Ces échanges ont permis de fixer 4 objectifs :

- **Faire une lecture collaborative et partagée** de l'ensemble des recommandations.
- **Déterminer les recommandations** pouvant être mises en place immédiatement, à moyen et à long terme.
- **Impliquer et mobiliser** les professionnels libéraux.
- **Engager un dialogue** et amorcer des habitudes de travail conjointes à tous les acteurs.

Une **forte mobilisation**, notamment au sein de la direction de **l'offre sanitaire**, a permis d'**amplifier le mouvement** et de mettre en œuvre de **nouvelles solutions** ou de lancer de **nouvelles pistes d'actions**. Parmi celles-ci : la poursuite du **déploiement** des Services d'accès aux soins, la **création** de maisons médicales de garde, la **montée en charge** des Infirmiers en pratique avancée (IPA), l'organisation d'**admissions directes non programmés** et la mise en place d'**hébergements temporaires** dans les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).



Véhicule d'urgences du SMUR, Structures mobiles d'urgence et de réanimation.
©SMUR Blois

2022 **PARTIE**

**S'engager pour une politique
de santé ambitieuse en région**

Vers le nouveau projet régional de santé de troisième génération

Le **Projet régional de santé (PRS)** porte une **vision stratégique** de la santé sur 10 ans et est fondé sur une large concertation et co-construit avec l'ensemble des partenaires de l'Agence. Il détermine les priorités de la politique de santé pour **améliorer le parcours de santé de la population**, aussi bien dans les champs de la prévention, de l'hospitalier, de l'ambulatoire et du médico-social.



L'année 2022 a été marquée par le **bilan du Projet régional de santé (PRS)** de deuxième génération et la préparation du PRS 3.

Il a été mené :

- une évaluation de **4 thèmes prioritaires** (accès aux soins, personnes âgées, personnes handicapées, cancer) menée conjointement avec la **Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)**, acteur clé de la démocratie en santé et partenaire majeur de l'Agence,
- le bilan des **50 objectifs** qui le composaient, réalisé par les agents de l'ARS en charge des thématiques.

Ce bilan a permis de **lancer les travaux de préparation du Projet régional de santé 2023-2028**, qui ont mobilisé plus de **300 experts de la région** : pilotes ARS, partenaires, professionnels de santé etc.... Ces travaux se poursuivent en 2023, avec l'objectif d'être validé au plus tard le 1^{er} novembre 2023. Ce **travail collaboratif d'envergure** est rendu possible grâce à la **mobilisation** de tous les acteurs de la santé de la région.

Du CHR au CHU d'Orléans

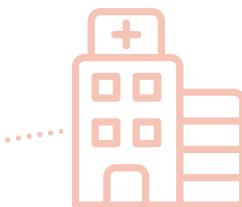
En février 2022, **deux décisions historiques** ont été prises pour la région Centre-Val de Loire **par le Premier ministre, Jean Castex** :

- la **création d'un pôle de formation médecine**,
- l'**évolution du Centre hospitalier régional (CHR) en Centre hospitalier universitaire (CHU)** à Orléans, en plus de celui de Tours.

Sur le long terme, ces annonces visent à **améliorer la démographie médicale**, le temps que les premiers internes arrivent sur le terrain. C'est un projet **ambitieux et nécessaire** pour **améliorer l'accès aux soins** des usagers de la région. Ce projet nécessite un travail de fond qui, engagé en 2022 se poursuit sur 2023, pour répondre aux missions d'un CHU qui sont **les soins, l'enseignement et la recherche**.



300
experts
mobilisés



Lancement du Conseil national de la refondation Santé

Sur l'initiative de François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention, des réunions du Conseil national de la refondation (CNR) pour le volet santé ont été organisées dans chaque département, pilotées par l'ARS Centre-Val de Loire, en lien avec les conseils territoriaux de santé (CTS), les Préfets et les conseils départementaux. Près de **600 personnes** ont participé aux échanges (maires, parlementaires, professionnels de santé (médical et paramédical), représentants de CPTS, des ordres, usagers...), qui ont fait l'objet d'une restitution régionale aux membres de la CRSA lors d'une **séance extraordinaire** le 13 décembre 2022. Ces réunions ont été un **franc succès** et leur réussite tient en grande partie à **l'engagement et à l'organisation des agents de l'ARS**, notamment dans les directions départementales.

600



participants

aux échanges
des CNR Santé



PARTIE

**Gérer les dossiers de sécheresse
et de surveillance des eaux, enjeu
prioritaire de santé publique**

SÉCHERESSE

Sécuriser l'alimentation en eau potable...

La compétence de l'Agence régionale de santé vise à **s'assurer que les eaux distribuées sont conformes aux exigences de qualité réglementaires** et ne présentent **pas de risque pour la santé des consommateurs**. C'est l'objectif du contrôle sanitaire de l'eau potable destinée à la consommation humaine.

Gestion des impacts de la sécheresse sur la ressource en eau potable durant l'été 2022 sur le bassin Loire-Bretagne

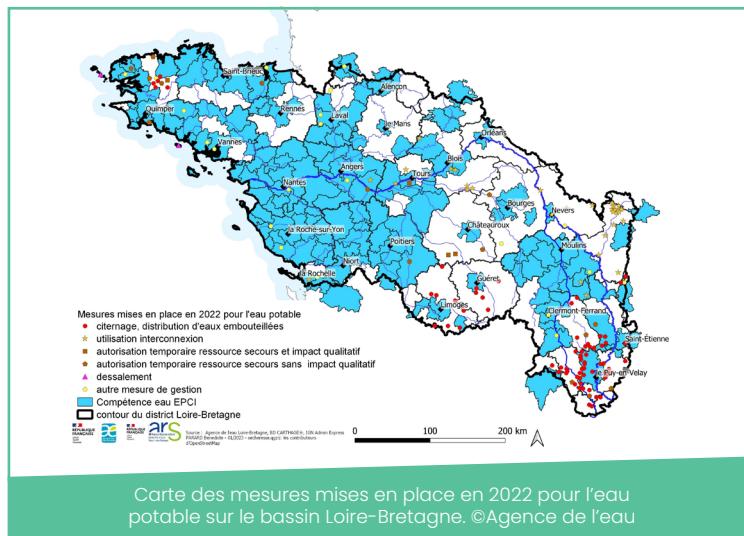
En 2022, les 36 départements du bassin Loire-Bretagne ont connu des **mesures de restriction d'eau**. Des comités « **ressources en eau** » ont été mis en place par les préfets de département, associant les délégations départementales et l'ensemble des usagers de l'eau pour suivre la situation et adapter les mesures de gestion. Les départements santé environnement des délégations départementales ont assuré le lien avec les distributeurs d'eau pour identifier les tensions d'approvisionnement, accompagner les mesures de gestion mises en place et **veiller**

au maintien de la qualité de l'eau distribuée. En effet, au-delà du risque de pénurie d'eau, **la sécheresse peut également engendrer des problèmes de qualité**, pouvant nécessiter des adaptations de traitement d'eau potable.

L'ARS Centre-Val de Loire, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne, a réalisé **la synthèse des impacts sur l'alimentation en eau potable** signalés par les 36 délégations départementales du bassin, et assuré une remontée d'information régulière à la Préfète de bassin et au ministère de la

Santé. Une **vigilance particulière** a notamment été exercée sur les 200 collectivités alimentées par la Loire, l'Allier et leurs nappes d'accompagnement. À ce titre, l'Agence a pris part aux **comités de gestion des réservoirs** qui permettent d'assurer un soutien d'étiage sur la Loire et l'Allier dont le rôle est de **proposer des limitations de débits pour économiser l'eau des barrages**.

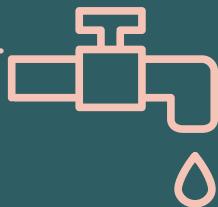
Dans un contexte de **dérèglement climatique**, l'ARS et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne **s'engagent fortement pour sécuriser l'alimentation en eau potable**.



Zoom sur la gestion estivale 2022 en Eure-et-Loir

Au cours de l'été 2022, la délégation ARS d'Eure-et-Loir s'est **fortement impliquée dans l'épisode de sécheresse et de raréfaction d'eau.**

Les **faibles recharges des nappes phréatiques** durant l'hiver et l'automne 2021, couplées au **contexte de sécheresse caniculaire** de l'été 2022, ont **mis à mal l'approvisionnement en eau potable** de plusieurs secteurs de l'Eure-et-Loir, et en particulier de la zone urbaine de Chartres.



S'agissant de la **gestion de l'eau en situation de crise**, la Préfecture a organisé dès début juillet des « **comités de crise** » réunissant tous les acteurs et intervenants concernés : Direction des Territoires, Chambre d'Agriculture, Office Français de la Biodiversité, Police de l'Environnement, Chartres Métropole et son délégataire et la délégation départementale de l'ARS.

La délégation d'Eure-et-Loir a **déployé ses compétences d'expertise en sécurité sanitaire et en « animation territoriale de proximité »** à la suite de la mise en place en urgence **d'interconnexions de secours**, en particulier sur Chartres Métropole.

Elle a ainsi :

- été associée à la **surveillance permanente** de l'évolution de l'équation entre niveaux des nappes et consommations,

- **participé aux prises de décisions** des interconnexions de secours,
- **déclenché les contrôles sanitaires** de la qualité de l'eau chaque fois que nécessaire,
- **validé les autorisations** de distribution d'eau potable.

Cette **expérience « grandeur nature »** en situation de gestion de crise a **renforcé la place centrale** de la délégation départementale auprès des partenaires et acteurs consommateurs d'eau, en démontrant **son efficacité, ses capacités d'adaptation et sa réactivité.**

L'objectif collectif **d'assurer la continuité de la distribution d'eau potable de qualité en période de fortes tensions** a été atteint grâce à la **forte implication** des agents de la délégation.



SURVEILLANCE

et gestion de l'eau

Zoom sur la restriction d'eau potable à Châteauroux

L'unité de distribution **Châteauroux Nord**, qui représente environ la moitié de la population castelroussine, a connu un **épisode de restriction de consommation de l'eau potable** du vendredi 17 au dimanche 19 juin 2022. Cette restriction a été motivée par des **résultats du contrôle sanitaire non conformes aux limites de qualité microbiologiques**.

Ces situations de non-conformité ont permis de mettre en exergue des **défaillances humaines et techniques**, de la part du service en charge de l'exploitation de la

production et de la distribution d'eau potable. L'ARS, en tant que **contrôleur sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine** au nom du Préfet, a réalisé une **inspection de l'exploitation des usines de production et des installations de distribution** de Châteauroux.

Dans le rapport qui a suivi, **la mesure la plus symbolique** demandée à la collectivité était de **renforcer la filière de potabilisation** via la mise en place d'une étape de désinfection UV. Ce type de démarche est issue d'une approche multi-barrière, qui est préconisée notamment

dans les plans de gestion de sécurité sanitaire des eaux, que l'ARS promeut à travers **les actions du Plan régional santé environnement 3 (PRSE 3)**, et la tenue de **formation et de sensibilisation** auprès des personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau potable.

La gestion de cet épisode, qui a eu lieu pendant un week-end, a fortement mobilisé les agents de la délégation départementale, en lien avec nos partenaires (Préfecture, Ville de Châteauroux...).

04 PARTIE

**Améliorer l'accès aux soins
de la région Centre-Val de Loire**

Mise en place du Service d'Accès aux Soins (SAS) dans l'Indre

Le **SAS 36**, mis en place depuis le 1^{er} décembre 2021, **prend en charge les soins non programmés qui ne relèvent pas de l'urgence vitale** de 8h à 20h du lundi au vendredi, par le biais d'une **régulation médicale libérale** qui propose des **conseils médicaux**, des **prescriptions médicales**, des **créneaux de consultation** de médecins effecteurs en cabinet.

Le SAS peut être joint par les patients au 116-117 ou par le biais du 15. Un **Assistant de régulation médicale (ARM)** du SAMU Centre 15 prend systématiquement en charge l'appel et renvoie vers les opératrices du SAS, positionnées au sein de la Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) de Châteauroux, lorsque la demande doit être traitée par les médecins de ville. Ainsi, **les opératrices transfèrent** les informations du patient vers **le médecin régulateur**, qui est en charge de **contacter le patient** et de **l'orienter en fonction du besoin de santé**.

L'organisation des créneaux de consultation proposés pour le SAS repose sur les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Chaque CPTS structure une organisation :

- Les CPTS rurales (toutes sauf Châteauroux) assurent les consultations sous forme d'**astreinte par jour**.
- La CPTS de Châteauroux dispose d'une **ligne dédiée à l'UM36** principalement en journée et les autres médecins libéraux réalisent **des astreintes sur le pic d'activité** de 17h-20h.

La mise en place du SAS 36 a d'ores et déjà eu des **impacts positifs sur l'activité du SAMU et des services d'urgence** du département. En effet, le dispositif assure la **prise en charge des patients** relevant de la médecine de ville qui se tournent habituellement vers les services d'urgences par manque de solution.

Au total, 2 615 passages aux urgences ont pu être évités sur l'année 2022.

Le SAMU 36 et les services d'urgences **saluent la présence du SAS 36** sur le territoire et le travail réalisé par la filière de médecine ambulatoire. Il permet une **véritable gradation des soins non programmés** sur le territoire et propose de **réelles solutions de prise en charge** pour la population.



Zoom sur le projet « Sac à dos »

L'InterCPTS, associant l'ensemble des CPTS du département de l'Indre et qui est **porteur juridique de la partie libérale du SAS 36**, a répondu à un appel à projet e-santé lancé par l'Agence.

Le projet retenu en août 2022 consiste à la **mise en place de téléconsultations médicales** assistées par des **infirmiers libéraux** qui se **déplacent auprès du patient** avec un **sac de télé-médecine** (objets médicaux connectés).

Le dispositif a vocation à être déclenché par les médecins régulateurs du SAS **pour les patients qui ne peuvent se déplacer**. L'objectif est une mise en place en 2023 du projet **« Sac à dos »** avec un premier déploiement en soins de suivi sur la CPTS du Val de Creuse (secteur d'Argenton-sur-Creuse) pour ensuite être **généralisé en soins non programmés** en lien avec le SAS 36.

Zoom sur la mise en place de la Maison médicale de garde au CHRU de Tours

Dans le cadre du **Pacte de refondation des urgences** du 9 septembre 2019, il est prévu la mise en place d'une **Maison médicale de garde (MMG)** auprès de tout service d'urgences de plus de 50 000 passages par an.

Pour **renforcer notre réponse régionale aux soins non programmés**, l'ARS a incité depuis plusieurs années à la **création de maisons médicales de garde** et leur nombre est **croissant** dans notre région.

À Tours, cette démarche s'inscrit dans un contexte de **réorganisation de la Permanence des soins ambulatoires (PDSA)**

de l'agglomération à la suite du **retrait de SOS Médecins**.

Le CHRU de Tours a donc travaillé activement à cette mise en place et **la MMG a ouvert ses portes** le 5 septembre 2022 sur le site de Trousseau.

Un **bureau de consultation** est attribué à cette activité de l'hôpital Trousseau, abritant également **le service d'accueil des urgences adultes** du CHU.

Elle fonctionne, **sous réserve de disponibilité d'un médecin généraliste libéral** du lundi au vendredi de 20h à minuit et les samedi, dimanche et jours fériés

de 12h à minuit.

1 037 patients ont été vus en consultation au sein de la MMG de septembre 2022 à février 2023.

Ces patients ont été **orientés vers la MMG à 70 %** après régulation du SAMU/SAS et **à 26 %** après réorientation des Urgences de Trousseau.

La **MMG** étant un **nouveau dispositif**, il doit poursuivre sa montée en charge, notamment grâce à **une réorientation plus systématique** des patients arrivant spontanément aux Urgences de Trousseau mais relevant de la médecine de ville.

Renforcement de l'attractivité des formations paramédicales

L'Agence apporte une attention particulière au sujet de la **formation des paramédicaux**, en lien étroit avec le Conseil régional, qui est compétent au premier chef sur ce sujet. Des

efforts significatifs ont eu lieu ces dernières années en termes de **places de formation disponibles** et vont se poursuivre.

- **+ 9 % de places dans les Instituts de formation en soins infirmiers** (1 336 places en 2021, 1 466 en 2022).
- **+ 4 % de places dans les Instituts de formation d'aides-soignants** (1 272 places en 2021, 1 322 en 2022).

- **le nombre d'infirmiers en pratique avancée (IPA) va fortement augmenter**. De **19**, ils sont passés à **35** en 2022 et **seront 50 en 2023**. La région Centre-Val de Loire sera un **terrain d'expérimentation** dans ce domaine. Ces praticiens, encore peu connus, sont des **aides précieuses** pour **désengorger les cabinets médicaux** car ils assurent **le suivi des pathologies chroniques**, au moyen de **consultations longues**.

La poursuite du déploiement des CLS en région

Un CLS c'est quoi ?

Les **Contrats locaux de santé (CLS)** sont un élément important de **l'action de l'Agence sur les territoires**. Ils permettent de mettre en œuvre **l'ensemble de nos actions** de manière **cohérente** avec les acteurs et les citoyens. Les CLS sont portés aussi bien par des communes, des communautés de communes ou des pays. **Ils rassemblent élus, institutions, associations et représentants des citoyens** et portent les **priorités des territoires**.



Zoom sur le CLS forêt d'Orléans-Loire-Sologne dans le Loiret

Le **CLS a été signé le 7 juillet 2022** par l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le Conseil régional Centre-Val de Loire, la Préfecture du Loiret, le Conseil départemental du Loiret, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loiret, l'Établissement Public de Santé Mentale Georges Daumezon et le Pôle d'équilibre territorial et rural forêt d'Orléans-Loire-Sologne. **Il couvre un territoire** composé de **4 communautés de communes** rassemblant **56 communes** pour une population de **101 064 habitants**.

Ce **nouveau contrat** s'articule autour de **3 axes de travail** retenus par les acteurs du territoire dans le cadre d'une **démarche participative** :

- **développer l'attractivité du territoire** pour **encourager l'installation des professionnels de santé** et **améliorer l'accès aux soins**,
- **mettre en place des actions de prévention** et de **promotion de la santé**,
- **développer un environnement favorable à la santé**.

L'**implication du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) forêt d'Orléans-Loire-Sologne** dans le précédent CLS des territoires ruraux de l'orléanais lui a permis **d'acquérir de l'expérience** et a **facilité la mise en œuvre**, avant la fin de l'année 2022, **des premières actions du contrat**. Ce nouveau contrat local de santé dispose d'un **plan d'actions** en phase avec les orientations de l'ARS, en laissant une place importante à **la santé environnementale** (qualité de l'air intérieur et extérieur, lutte contre l'habitat indigne, lutte contre l'ambrosie, sensibilisation aux conséquences du changement climatique, etc.).

Mise en place de la réforme de la garde ambulancière

La réforme de la garde ambulancière, c'est quoi ?

La réforme des transports sanitaires urgents vise à renforcer l'organisation et la réponse des entreprises de transports sanitaires privées lorsqu'elles interviennent à la demande du SAMU. L'objectif est de renforcer la coordination entre les différents acteurs concernés (SAMU, Service départemental d'incendie et de secours et Association des transports sanitaires d'urgence) afin de mailler le territoire et permettre une mobilisation rapide et efficace des effecteurs dans le cadre de l'aide médicale urgente.

Le décret du 22 avril 2022 portant réforme des Transports urgents pré-hospitaliers (TUPH) modifie et inverse la structure des gardes préfectorales. Auparavant, la garde ambulancière était tenue en nuit la semaine et 24h/24 le week-end et jours fériés. Toutefois, ce modèle d'organisation était vecteur de carences ambulancières mobilisant les services du SDIS. La réforme permet de constituer par département une organisation modulée en fonction de l'activité.



Zoom sur la mise en place de la réforme dans l'Indre

Dans l'objectif de mettre en œuvre la réforme, la délégation de l'Indre a fait le choix de constituer un groupe de travail incluant les acteurs suivants : ARS, Préfecture de l'Indre, SAMU 36, SDIS 36 et responsables de secteur représentant les entreprises de transports sanitaires. Ce groupe de travail s'est réuni cinq fois et a permis de fixer la nouvelle organisation du département dans le cahier des charges pour une mise en place au 1^{er} décembre 2022.

Le nombre de secteurs a été réduit de 7 à 6 en journée et 5 en nuit. Ainsi, la couverture de la garde ambulancière s'est élargie en assurant des moyens en journée et en nuit portant à 46 355 heures de couverture à l'année, soit une augmentation de 7 000 heures de mise à disposition au SAMU des ambulances privées. Le bilan à 3 mois de la réforme ambulancière fait apparaître une baisse de la sollicitation du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Zoom sur la soirée de l'installation

« Pour travailler ensemble, nous avons besoin de nous connaître »

C'était l'objectif de la soirée « Les médecins au Centre du Val de Loire » : faciliter l'émergence de projets professionnels en favorisant les rencontres entre futurs médecins, professionnels de santé en exercice et les acteurs de terrain.

Les internes et futurs médecins de la région présents à cet événement ont pu découvrir l'étendue des dispositifs d'aides et d'accompagnement pour favoriser leur installation sur le territoire et rencontrer des professionnels et des acteurs-clés, afin de les aider à construire leur projet professionnel (associations, Assurance maladie, collectivités...). Près de 100 personnes étaient présentes ce jour-là. La soirée sera renouvelée en 2023.



Des améliorations majeures dans la prise en charge des urgences en Centre-Val de Loire grâce au nouveau dispositif HéliSMUR



Évacuation sanitaire en hélicoptère. ©ARS Centre-Val de Loire

Dans le cadre du **lancement d'un nouvel appel d'offres** et afin **d'optimiser les transports sanitaires héliportés**, l'Agence a encouragé cinq établissements à **se regrouper** pour choisir un exploitant commun et **conclure un marché public pour les dix ans à venir**.

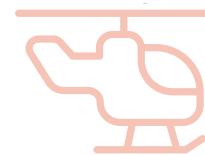
Les cinq établissements concernés sont le **CHRU de Tours**, le **CHR d'Orléans** et les **centres hospitaliers de Blois, Châteauroux et Dreux**.

BABCOCK MCS France a été retenu comme **prestataire** sur l'ensemble des bases de la région.

Les **principales mesures impactantes** sont les suivantes :

- **5 appareils AIRBUS** (3 Hélicoptères H145 dans leur toute dernière version et 2 hélicoptères de la gamme EC/H135) et leurs équipages répartis sur les bases HéliSMUR de Blois, Châteauroux, Dreux, Tours et Orléans.

- **4 appareils sur 5** disposeront de **capacités opérationnelles augmentées** et pour certains de **plages horaires de fonctionnement étendues** (CH Châteauroux et CH Dreux) par rapport au précédent marché.
- Les **centres de régulation des SAMU-Centre 15** pourront s'appuyer sur un **portail Internet** construit par le Groupement d'Intérêt Public e-Santé Centre-Val de Loire permettant **d'accéder à la géolocalisation en temps réel des 5 appareils**, de disposer d'un **répertoire régional des aires de pose** et de **consulter les documents afférents à l'organisation régionale** et à la **vie du groupement**.



05 PARTIE

**Poursuivre un engagement fort
pour la santé mentale
en Centre-Val de Loire**

Frank BELLIVIER, Délégué Ministériel à la Santé Mentale et à la Psychiatrie a engagé, entre 2019 et 2020, un « **Tour de France des régions** ». Avec l'appui des ARS, l'objectif était d'**aller à la rencontre des acteurs locaux engagés** dans l'élaboration des **Projets Territoriaux de Santé Mentale** et d'échanger avec eux sur la **prise en compte** et la **déclinaison territoriale** des actions de la feuille de route.

À la suite de l'impact de la crise Covid, du Ségur de la Santé et

de l'annonce, aux Assises de la santé mentale et de la psychiatrie, de **mesures nouvelles** qui vont **enrichir et amplifier l'ambition pour la santé mentale** portée par la feuille de route, **renforcer le dialogue** avec l'échelon territorial paraissait opportun et nécessaire.

C'est dans ce cadre que la délégation ministérielle à la santé mentale et la psychiatrie est venue à l'ARS Centre-Val de Loire le 3 mai 2022 pour échanger avec le Directeur général, les services et les acteurs locaux.



Présence de Frank BELLIVIER et la délégation ministérielle à la santé mentale et la psychiatrie au sein de l'ARS dans le cadre du « Tour de France des régions », mai 2022.
©ARS Centre-Val de Loire

Lancement de la communauté psychiatrique territoriale dans le Cher

La Communauté psychiatrique est l'aboutissement du Contrat Territorial de Santé Mentale signé en 2021 sous l'égide de l'ARS et dont le porteur est l'établissement psychiatrique George Sand.

La santé mentale étant un domaine éminemment transversal, l'enjeu de la création

de cette communauté est de faire travailler les acteurs gravitant autour de la santé mentale afin d'apporter des réponses de territoire autour des objectifs comme l'accès aux soins et au diagnostic psychiatrique, l'accès aux soins somatiques, la prévention et la gestion des situations de crise...

Les travaux dans le cadre du plan d'action ont avancé en 2022 conformément au calendrier défini.





Signature du contrat territorial de santé mentale, Loir-et-Cher. ©ARS Centre-Val de Loire

Zoom sur le Contrat territorial de santé mentale de Loir-et-Cher

Le contrat territorial en santé mentale a été signé le 2 mars 2022, sous l'égide du conseil Territorial de Santé de Loir-et-Cher, entre l'ARS Centre-Val de Loire et les acteurs de Loir-et-Cher pilotes des neuf actions prioritaires retenues.

Cette contractualisation est l'aboutissement d'une réflexion de plusieurs mois engagée par la commission de santé mentale du Conseil territorial de santé (CTS), en référence au Projet Territorial de Santé Mentale de Loir-et-Cher adopté en 2021.

Parmi les projets principaux inscrits au contrat :

- la formation aux premiers secours en santé mentale portée par l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) visant à sensibiliser et à donner des outils aux acteurs intervenant auprès de personnes en phase d'émergence de la maladie ou en crise.
- la création d'un centre territorial de ressources métiers mettant en lien les acteurs départementaux du soin, du social et médico-social pour le montage de formations mutualisées interdisciplinaires favorisant l'interconnaissance et le partage de connaissances et de pratiques.
- la création d'une unité d'hospitalisation territoriale favorisant la consolidation de parcours de soins adolescents.
- la structuration du parcours de santé des personnes vieillissantes souffrant de troubles psychiques.
- la création d'un dispositif d'accueil de 9 à 11 personnes en situation de grande précarité à Blois.
- la proposition de rencontres interprofessionnelles entre acteurs du champ psychiatrique et acteurs du champ addictologique.
- le développement de programmes d'Éducation Thérapeutique des personnes souffrant de troubles psychiques.

PARTIE

**Favoriser l'inclusion des personnes
en situation de handicap
et en difficultés spécifiques**

Le plan d'aide à l'investissement



Le Plan d'aide à l'investissement (PAI) soutient les projets d'investissement immobilier dans le secteur médico-social. La région Centre-Val de Loire a bénéficié de **1 278 623 euros** pour financer des opérations immobilières sur le PAI 2022, sur le secteur « **personnes handicapées** ». L'objectif de ce dispositif est d'**accompagner et de soutenir financièrement** les opérations de restructuration, de création, d'extension et de mise aux normes des **établissements médico-sociaux**.

Ces financements ont permis de **reconstruire** le Centre médico-social (CMS) de Mareuil-sur-Cher, de **réhabiliter** un Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) et une résidence autonomie à Bourges et de **construire** une unité de 10 places en Foyer d'accueil médicalisé (FAM) dédiées à la **prise en charge** et à l'**accompagnement** des **résidents en perte d'autonomie et/ou vieillissant** à Issoudun.

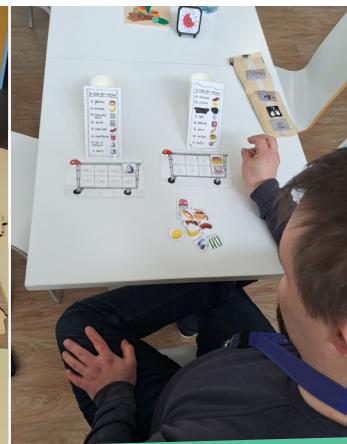
Création de 6 Équipes mobiles d'appui aux situations complexes (EMASC)

L'Équipe mobile d'Appui aux Situations Complexes (EMASC) accompagne les **personnes en situation de handicap** dans les **Établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS)** pour permettre la **continuité des parcours** en intervenant **en complément** des modalités d'accompagnement déjà existantes, **sans s'y substituer**. Le public cible est de **tout âge et tout handicap** confondu.

Grâce à un important travail au cours de l'année 2022, **chaque département est doté d'une EMASC** depuis janvier 2023. Elles sont composées d'un temps de **psychologue, d'éducateur spécialisé et de personnel** accompagnant la vie quotidienne.

Les demandes d'interventions émanent d'un ESMS et l'accord de la personne accompagnée ou de son représentant légal est obligatoire. **Les objectifs sont :**

- d'**éviter les ruptures de parcours** et **faciliter** les parcours,
- de **permettre des temps de répit** à l'équipe accompagnante,
- de **proposer des outils et méthodologies** en rapport avec la **gestion** des comportements problèmes,
- de **sensibiliser** les équipes aux **facteurs de prévention**, à la **gestion de crise** et aux **approches recommandées** par la Haute autorité de santé.



Première unité résidentielle pour situations complexes de personnes atteintes d'autisme en Indre-et-Loire

L'unité résidentielle du Centre-Val de Loire a ouvert ses portes en septembre 2022 à Langeais. Il s'agit de proposer un accueil durable à des adultes autistes en situation très complexe : situations de mise en danger de la personne elle-même, des autres résidents et des professionnels ainsi qu'un risque d'isolement prolongé au sein des ESMS voire de sur-médication. Cette structure d'accueil peut accueillir jusqu'à 6 résidents.

L'association ADMR Les Maisonnées, située à Azay-le-Rideau, experte dans l'accompagnement des personnes autistes et dans la gestion des situations très complexes, est le gestionnaire de cette unité.

Ouverture d'appartements de coordination thérapeutique pour les personnes en difficultés spécifiques

Les appartements de coordination thérapeutique (ACT) constituent une structure médico-sociale.

Les ACT permettent :

- l'accès aux soins et aux droits sociaux,
- l'accès à l'autonomie des personnes en logement individuel,
- l'accès à un logement de Droit commun à la sortie des ACT,
- l'aide à l'insertion sociale.

En Indre-et-Loire

55 places d'appartements de coordination, support technique pour porter le dispositif innovant Un Chez Soi d'Abord, s'adressant à des personnes sans-abri qui présentent des troubles psychiques sévères, des addictions et des besoins élevés d'accompagnement échappant aux dispositifs classiques ont été ouvertes à Tours en 2022 avec une montée en charge progressive (23 fin 2022).

Ce dispositif allie les dimensions soins et logement personnel avec un accompagnement en simultané.

Le porteur de la structure est un GSMS dont la création a occupé la délégation départementale de l'ARS et la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) durant l'année 2021 afin de pouvoir candidater à l'appel à projet de l'ARS/DREETS pour l'ouverture des places d'ACT Un chez soi d'abord. Il est composé de l'association ACT CORDIA, du CHRU, de la SOLIHA (bailleur chargé de l'intermédiation locative) et de membres associés notamment la Mutualité française, Entraide et Solidarités, UNAFAM...

62 demandes ont été reçues en 2022.

Dans le Loiret

L'ARS a autorisé l'association **APLEAT ACEP** à créer **18 places d'Appartements de coordination thérapeutique (ACT)** dont 10 places en logements diffus avec hébergement intégré et 8 places « hors les murs » à l'Est du département du Loiret, dans le Montargois.

Ce dispositif a porté la capacité totale des ACT **de 27 à 45 places pour le Loiret** (dont 7 places pour sortants de prison). Il propose un **hébergement, à titre temporaire**, de personnes adultes atteintes de **maladies chroniques** en situation de **fragilité psychologique et/ou sociale** et nécessitant des **soins** et un **suivi médical** de manière à assurer le suivi et la coordination des soins, à garantir **l'observance des traitements** et à permettre un **accompagnement psychologique** et une **aide à l'insertion**.

Cette ouverture de places supplémentaires constitue un élément important permettant de disposer d'une **offre équilibrée sur le plan géographique** (Orléans/Montargis). C'est également un outil pertinent pour **fluidifier les parcours des usagers**, au carrefour des champs sanitaire, médico-social et social.



Zoom sur le projet **DINAMO** (Dispositif Inclusif des personnes NeuroAtypique en Milieu Ordinaire) dans l'Indre

Le projet « **DINAMO** » est un dispositif **d'accès à l'emploi protégé** et à la **vie inclusive** pour des personnes présentant un **autisme sévère**.

Le principe de ce dispositif est **innovant** et **dérogatoire**. Il permet :

- **l'accès à un emploi** au sein de l'usine Barilla à Montierchaume,
- un **accompagnement de soutien professionnel** par l'ESAT de l'ADAPEI 36,
- une **prise en charge socio-éducative** par les équipes de la **Maison des Oiseaux (MDO)** et de l'ESAT,
- un **hébergement inclusif**.

L'objectif est ainsi **d'accompagner** des **adultes autistes sévères** vers **l'inclusion** et **l'autonomie** par une équipe d'accompagnants **spécialisés** et **formés**.

Au-delà de la **contribution sociétale d'insertion professionnelle** pour des personnes autistes sévères, ce dispositif est aussi un **outil de cohésion sociale**, afin de faire **changer le regard sur le handicap** et **l'acceptation de la différence**.

En 2022, 1 **personne adulte** avec un **Trouble du spectre de l'autisme (TSA)** **bénéficie de ce dispositif** et devrait signer un CDI en 2023.

Zoom sur le fonds d'aide à la transformation des ESAT

Le Fonds d'aide à la transformation des ESAT (FATESAT) permet de subventionner des ESAT pour qu'ils puissent moderniser leurs outils de travail ou encore adapter leurs activités aux personnes accueillies. En 2022, ce sont 26 ESAT qui ont bénéficié de ce fonds d'aide pour un montant total de 886 475 €.

Le FATESAT contribue ainsi à faire monter en compétences les travailleurs en situation de handicap.

Grâce à ces aides, les ESAT ont pu :

> diversifier des activités dans différents domaines :

- Gestion de documents électroniques ou papier (traitement, stockage, destruction),
- Activité de restauration,
- Plateforme bois-énergie,
- Hygiène des locaux,
- Production d'objets personnalisés (grâce à une brodeuse numérique),
- Recyclage.

> développer une activité grâce à des achats de matériels plus performants dans le domaine des espaces verts et sur la création d'un poulailler équipé de panneaux solaires.

> adapter des outils existants, comme les outils numériques et les équipements dont des véhicules pouvant être conduits par des travailleurs handicapés afin de les rendre autonomes dans les déplacements sur les chantiers et différents lieux de travail.



07 PARTIE

**Améliorer l'accompagnement
au quotidien des personnes âgées**

Reconstruction de l'Ehpad « la Vrillière » à Châteauneuf-sur-Loire

Le plan d'aide à l'investissement

Le Plan d'aide à l'investissement (PAI) soutient les **projets d'investissement immobilier** sur le secteur « **personnes handicapées** » mais également sur le secteur « **personnes âgées** ». La région Centre-Val de Loire a bénéficié de près de **10,5 millions d'euros** pour **financer** des opérations de **restructuration**, de **création**, **d'extension** et de **mise aux normes** des établissements médico-sociaux sur le PAI 2022, pour le secteur « **personnes âgées** ».

Dans le secteur « personnes âgées », grâce à ces financements, il y a pu y avoir des **travaux de reconstruction**, de **restructuration** et **d'extension** d'Ehpad à Bourges, La Celle Guenand, Lynes, Beauce-la-Romaine, Marchenoir, et Selommes. Des tiers-lieux dans les Ehpad à Bonneval et Châteauroux ont aussi été réalisés.



2022 marque l'**aboutissement du chantier de reconstruction** de l'Ehpad « **La Vrillière** » sur un autre site de la commune de Châteauneuf-sur-Loire.

Ce projet a été initié afin de **remplacer le bâtiment** qui ne correspondait plus aux **standards de confort hôtelier actuel** (chambres de faible surface et sous mansardes) et ne répondait ainsi plus aux **besoins de la population âgée** du secteur.

Cette reconstruction a permis :

- **D'augmenter la capacité des lits** : passage de **80 à 93 lits** d'hébergement permanent dans le cadre d'une opération de redéploiement à partir de l'Ehpad Petit Pierre de Faye-aux-Loges et Jargeau.
- De **créer une unité protégée** pour personnes âgées désorientées de 12 lits.
- De **créer une cuisine centrale** pour assurer la fabrication et la livraison de repas en commun avec l'Ehpad Gaston Girard de Saint-Benoît-sur-Loire.

Dispositif d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation en période estivale ou hivernale

Ce dispositif consiste à **proposer aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie**, sortant des urgences ou d'hospitalisation et ne relevant plus de soins médicaux, un **hébergement temporaire en EHPAD** d'une durée maximale de **30 jours**, avant le retour à leur domicile dans un **cadre sécurisé** ou leur orientation vers une nouvelle structure d'accueil.

En 2022, plusieurs territoires ont mobilisé cette offre pour **23 places en période estivale** et **40 places en période hivernale**, ce qui a contribué à **diminuer les tensions hospitalières** en libérant des lits plus rapidement.



Développer les pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) dans les EHPAD

Les pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) se développent dans les EHPAD. Ils permettent d'accueillir en journée notamment des résidents Alzheimer, présentant des troubles du comportement et altérant leur qualité de vie ainsi que celle des autres résidents.

Élaborés par un ergothérapeute ou un psychomotricien, sous la responsabilité du médecin coordonnateur, les PASA proposent durant la journée des activités individuelles ou collectives qui concourent au maintien ou à la réhabilitation des capacités fonctionnelles restantes et des fonctions cognitives, à la mobilisation des fonctions sensorielles ainsi qu'au maintien du lien social des résidents.

En 2022, 12 nouveaux PASA ont été financés, ce qui a permis d'atteindre 37 % d'EHPAD disposant d'un PASA en région Centre-Val de Loire.

La mission d'inspection-contrôle des Ehpad au sein de l'ARS

L'inspection-contrôle est une mission régalienne des ARS. Elle permet de veiller au bon fonctionnement des structures sanitaires et médico-sociales et ainsi d'assurer la sécurité des usagers.

Au-delà, cette mission permet de maintenir l'attention des établissements sur la nécessité d'une politique de qualité et de procédures de contrôles de qualité en continu.

La mission d'inspection-contrôle s'est renforcée à la suite de l'affaire Orpéa. Le Gouvernement a annoncé le lancement d'un plan national d'inspection-contrôle des 7 500 Ehpad de France sur 2 ans. En Centre-Val de Loire, 313 Ehpad sont concernés par cette mesure. 32 ont déjà été inspectés. Tous devront faire l'objet d'une inspection d'ici juin 2024.

Pour atteindre les objectifs fixés dans notre région, cinq personnes ont intégré l'équipe au sein du département qualité, inspection et pertinence à la direction de la stratégie, déjà composée de deux Inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (IASS) :

- 2 inspecteurs,
- 2 chargées de missions inspection-contrôle,
- 1 assistante au service inspection.

Au total 8 personnes réalisent des missions d'inspection des Ehpad sur place ainsi que des contrôles sur pièces pour atteindre l'objectif des 100 % d'Ehpad contrôlés.

Les Ehpad sont des structures à compétences partagées entre l'ARS et les conseils départementaux. Ainsi, dans le cadre des inspections des Ehpad, l'ARS a comme enjeu de renforcer leur collaboration. Cela passe par une réflexion commune sur le choix des structures à inspecter sur site, l'organisation des visites d'inspection et la rédaction des rapports et des lettres de mesures correctives.



PARTIE

**Sensibiliser la population
aux actions de prévention**

La feuille de route cancer

Les **cancers** restent la **1^{ère} cause de mortalité chez l'homme** et la **2^e chez la femme**, avec près de **400 000 nouveaux cas par an**.

La région Centre-Val de Loire en comptabilise **4 %** soit **15 422** (43 % des femmes ; 57 % des hommes).

Sur les **4 objectifs** de la stratégie décennale de **lutte contre les cancers 2021-2030**, les 2 premiers sont **orientés sur la prévention** :

- **Réduire de 60 000 par an le nombre de cancers évitables à horizon 2040** (à ce jour environ 40 % des cancers sont évitables soit 153 000/an).
- **Réaliser un million de dépistages en plus à horizon 2025**, sur le périmètre des dépistages organisés existants (avec orientation vers les populations les moins participantes).

- **Réduire de 2/3 à 1/3 la part des patients souffrant de séquelles** 5 ans après un diagnostic.

- **Améliorer significativement le taux de survie** des cancers de plus mauvais pronostic, à horizon 2030.

Cette **stratégie décennale** est déclinée en **feuille de route régionale à 5 ans (2021-2025)** en fonction des priorités locales. La feuille de route régionale a été finalisée en Centre-Val de Loire fin mai 2022.

En Centre-Val de Loire, compte tenu d'un **constat de sur-incidence du cancer** et de **surmortalité**, notamment dans le Cher et l'Indre, il a été décidé de retenir ces **2 territoires comme prioritaires**, en plus de la déclinaison d'actions régionales.

Les **grands axes de prévention** portent essentiellement sur le **tabac, l'alcool, la nutrition** et **l'environnement**.

Au cours de l'année **des actions ont été mises en place** dans ces deux départements.

Dans le Cher, des **campagnes de sensibilisation** de la population du sud **au risque du radon** dans l'habitat ont été organisées, des **espaces sans tabac** ont été mis en place, les **compétences psychosociales en milieu scolaire** ont été développées.

Dans l'Indre, **une action « Vers une alimentation saine et locale collective et en solidarité alimentaire »** a été organisée sur plusieurs communes.

La lutte contre le cancer reste une priorité du futur PRS 3 2023-2028, au sein du Parcours Cancer dont la co-construction a débuté fin 2022.



Zoom sur la campagne de sensibilisation au radon dans l'Indre



Le radon est un gaz inodore et incolore pouvant être à l'origine de cancers pulmonaires (seconde cause derrière le tabac). Les communes du sud du département de l'Indre sont concernées par cette problématique. Pourtant, les risques sanitaires sont encore mal connus pour une large part de la population.

C'est dans ce cadre que des campagnes de sensibilisation du public aux risques sanitaires liés au radon ont été déployées dans l'habitat privé des communes du sud de l'Indre. Trois opérations de sensibilisation et de distribution de dosimètres auprès du public ont été menées en 2022 : deux réunions publiques à Chaillac et à Eguzon-Chantôme et un stand à la foire commerciale d'Aigurande.

150 dosimètres ont ainsi été distribués lors de ces opérations.

Des réunions de restitution seront organisées une fois les résultats de dosimétrie recueillis et analysés et un accompagnement sera proposé aux propriétaires de logements faisant l'objet d'un dépassement des valeurs de gestion.



Gestion de la gale chez les migrants

Le département de Loir-et-Cher a particulièrement été **impacté** par une **recrudescence de la gale auprès de la population migrante** sur le dernier trimestre 2022. Cette situation était principalement due à des **évacuations de camps de migrants** de Paris dans notre département.

Face aux difficultés de la **Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)** du centre hospitalier de Blois de traiter rapidement la population migrante touchée par la gale et dans un souci de non propagation de la maladie sur le département, la délégation départementale de l'ARS a mobilisé, en lien avec le Conseil départemental de l'ordre des médecins de Loir-et-Cher, **un médecin dermatologue retraité**

pour intervenir directement sur le site du Centre d'accueil et d'évaluation des situations (CAES). Cette structure est un **lieu d'hébergement** permettant un **accueil temporaire** (8 à 10 jours) dédié à **l'évaluation de la situation sociale et administrative** des personnes souhaitant **demandeur l'asile** ou en cours de demande d'asile. Ce temps de passage réduit nécessite une **grande réactivité** des acteurs sur le parcours de **soin** et de **prévention de la gale**.

Concomitamment, la délégation départementale, en lien avec la plateforme régionale de veille sanitaire de l'ARS, a informé les structures sociales de la **Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)** des **protocoles sanitaires** et du **traitement du linge** indispensables à mettre en œuvre **en parallèle du traitement médicamenteux**.

Cette gestion de crise a **renforcé de nombreux partenariats et échanges** notamment avec la Préfecture, le Conseil départemental de l'ordre des médecins (CDOM), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) de Blois et de Vendôme, les structures sociales, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), les centres hospitaliers, la structure pivot du parcours des migrants, les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), le Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT).

PARTIE

**Investir pour les conditions
de travail des agents de l'ARS**



Migration « Polaris », faciliter et sécuriser l'équipement informatique des agents

En 2022, pour permettre le **télétravail massif** et la **sécurité des équipes**, le **Département système d'information** s'est mobilisé pour **renforcer son parc informatique** et **améliorer la sécurité du système d'information**. Près de **400 postes** ont été déployés sur les **6 sites** de l'Agence avec les **applicatifs spécifiques à chaque métier**. Ainsi tous les agents sont désormais équipés de **portables de moins de 5 ans**, **cryptés** et bénéficiant des **derniers outils de sécurité** conformes à l'écosystème ministériel.

Sensibiliser les agents au handicap : programme Handiscussions

Dans le cadre du programme « Handiscussions », des **ateliers de sensibilisation au handicap** ont été proposés aux agents de l'ARS Centre-Val de Loire :

- sur l'autisme : « Vivre avec un trouble du spectre de l'autisme »,
- sur les troubles « Dys ».

Au cours de ces ateliers, des **professionnels de santé** ou encore des **représentants d'associations touchés par un handicap** ont proposé de **découvrir** et de **mieux comprendre** les handicaps.

Ces actions visaient à **informer et sensibiliser** les collaborateurs mais aussi à **répondre aux enjeux de l'inclusion** des agents porteurs d'un handicap au sein d'une équipe.

Au regard de la satisfaction des participants, il est prévu d'organiser d'autres actions similaires.



DuoDay : une journée pour découvrir

Dans le cadre de son **programme de sensibilisation aux handicaps** à destination de ses agents (Handiscussions), l'Agence a participé au **DuoDay2022**. **9 duos ont été formés** pour accueillir le temps d'une journée, des personnes en situation de handicap **afin d'échanger autour des métiers en ARS**.

Ces duos sont le fruit d'une **collaboration** entre le service **ressources humaines**, le service **communication** et la direction de **l'offre médico-sociale**, en lien avec les **partenaires départementaux** : Cap Emploi du Cher, de l'Indre et du Loiret, Documenthom Eure-et-Loir et Loir-et-Cher...



Agents et participants lors de la journée DuoDay en novembre 2022 à l'ARS Centre-Val de Loire.
© ARS Centre-Val de Loire

Ça déménage à l'ARS !



La **cit  administrative Coligny** est engag e dans un **projet majeur de r novation**. L'ann e 2022 a  t  consacr e   la **pr paration des travaux** pour l'agence qui auront lieu de mai   septembre 2023 et pour lesquels **80 % des agents** seront concern s par un **d m vement d finitif**.

Les travaux et surtout la **r organisation globale** sur la nouvelle emprise de l'Agence au sein de l'immeuble ont amen  le d partement des affaires g n rales   **organiser** et   **g rer** de fa on concomitante de **nombreux d m vements**.

C'est   ce titre que les agents du si ge et de la d l gation du Loiret ont  t  **associ s** d s le d but de l'ann e 2022 **aux  quipes techniques** afin de **contribuer   l'archivage** et   la **construction des implantations des mobiliers par pi ce**.

Un **groupe de travail interne** a  galement  t  mis en place pour **r fl chir   la configuration et aux am nagements des locaux communs** : des salles de r union, de l'office restauration, des 3 espaces de travail partag  et 5 espaces de convivialit .

L'Assemblée générale : 200 agents présents au Zoo de Beauval

À l'occasion des **10 ans de l'ARS Centre-Val de Loire**, initialement prévu en 2020 mais reporté à cause de la crise Covid, un **nouveau format d'assemblée générale a été proposé** aux agents.

Pour cette édition, **près de 200 agents ont passé la journée au Zoo de Beauval**. La matinée s'est organisée autour d'**animations ludiques en équipes** sur les métiers de l'Agence et l'après-midi était libre pour tous, avec la **visite du zoo**.

Cette assemblée générale a aussi été l'occasion de **remercier les agents pour leur engagement pendant les 2 années de crise sanitaire**.

Ce nouveau format a été très apprécié, puisque **137 agents ont indiqué souhaiter renouveler une expérience similaire** pour le prochain temps fort en équipe de l'Agence.



MERCI

aux agents ayant travaillé au sein de l'Agence en 2022 !

AGBAHOUNGBA Lazare

AHYI Christian

AIMEDIEU Céline

AKIYO Sarah

ALVAREZ BLANCO Higinio

ANNAHEIM-JAMET Isabelle

ARCHAMBEAU Virginie

ATHENION Élodie

AUGUSTE Ludovic

AURES Audrey

AVRIL Pierre

BANH Xi-Mey

BARATIN Pascal

BARDET Emmanuelle

BARET Jonathan

BARILLEAU Nathalie

BARRIER Blandine

BEAU Sofia

BELLANGER Benoît

BEN BRAHIM Nadia

BEN ZALOUH Amal

BENAMRA Mustapha

BENARD Antoine

BENCTEUX Anne

BERGERON Jennifer

BERRUBE Adèle

BERTHELIER Carine

BEURRIER Maud

BIARDEAU Jean-Bernard

BIRAUD Frédéric

BOBEK David

BOCZKOWSKI Martine

BONNEAU Brigitte

BONNET Julie

BOUET Audrey

BOURDILLON Montaine

BOURGEOIS Dorine

BOURGEOIS Mireille

BOURGEOIS Éric

BOURHIS Hélène

BOUTEILLER Patricia

BRACQ Xavier

BREJON LAMARTINIÈRE Vincent

BRENAS Christelle

BROCCA Jérôme

BRUNIER Dominique

BUCHET Sophie

BUCKENMEIER Nicolas

BUDZY Françoise

BURGEI Emmanuelle

BURIAU Frédérique

CACHO Vanessa

CAILLAUX Blandine

CAMELOT Jean-Claude

CAMPOS Jean-Baptiste

CARISTAN Catherine

CARREAU Emmanuelle

CARUSO Marie-Christine

CASTRO Manuel

CATANEO Julie

CAVASIN Élisabeth

CHABASSIERE Tony

CHALONS Thibaud

CHAMPIGNEUX David

CHAMPIN Anna

CHARRAS Clémence

CHASLES Nathalie

CHATELIN Ségolène

CHAUMERAT Alice

CHAUVREAU Cécile

CHENG Teck

CHICHE Bélinda

CHOBANOVA Ékatarina

CHOUETTE Tiphanie

CIZEAU Charlène

CLEMENT Chantal

CLEMENT Sylvie

COMBE Élise

CONS Hélène

CONSTANTIN Sandrine

COQUEMONT Loïc

CORBEL Christophe

COSSIN Laure

COURSIER Geoffroy

COUSIN Noëlle
CRESSAN Marie-Armande
CWIEK Isabelle
CZUPRYNSKI Mélanie
DA MOTA Thomas
DAMME Alexandre
DANIEAU Valérie
DAUMAL Françoise
DAVID Katia
DE KERMADEC Denis
DE LA TORRE Frédérique
DEISS Michel
DELACOU Catherine
DELACROIX-MAILLARD Hélène
DELZESCAUX Cédric
DEMBELE Fatimata
DEMEILLIEZ-SERVOUIN Solène
DEMUYLDER Hervé
DENICHERE Louna
DENIS-STERN Charlotte
DESCHAMPS Annie
DESPRES Baptiste
DEVELLE Bruno
DHORDAIN Mélanie
DIAZ Estelle
DIEU Lucile
DIGONNET Laure
DIOT Laurent
DOUCET Sylvie
DOYEN Nathalie
DROUAUD Caroline
DU PEUTY Anne
DUBOIS Anne-Marie
DUFRENOY Nathalie
DUMONT Manon
DUMONT Pascal

DUNEZ David
DUPEUX David
DUPONT Sabine
DUPRE Céline
DURAND-CONVERT Nadine
DURANDEAU Pascal
DURANDIN Florence
EL HACHMIOUI Ahmed
ERJIL Pauline
EVENO Laurence
FARES Walter
FAVERAUX Laëtitia
FAYET Catherine
FERREIRA Filipe
FÉVRIER Pierre
FIVET Jean-François
FORET Olivier
FOUET Géraldine
FOUGERAY Élodie
FOURNIER Léna
FREMERY Laure
FREY Hervé
GARNIER Raphaël
GAUDINAT Guillaume
GAUTHIER Fabienne
GELEZ Denis
GENDRIER Karine
GENNA Viviane
GENZA Stéphanie
GERAUD Françoise
GEREZ Valérie
GHEORGHE Mihaela
GIBAULT Lucie
GICQUELAIS Danièle
GIORDAN Thierry
GIRAUD Sandra

GIRAULT Nelly
GONET Éloise
GONZALES Marie-Hélène
GONZALEZ Amélie
GONZALEZ Charlène
GOUTHIERE Corinne
GRANDCLEMENT-CHAFFY Virginie
GRAVIER Anne
GRAVIER Jean-Luc
GRIESSMANN Julien
GRONDIN Soyan
GROSSIER Pascal
GRUMO Marilou
GRUX Erwan
GUENON Isabelle
GUERIN Caroline
GUERRIER Florence
GUILBERT Fabienne
GUILLAUME Cristina
GUILLOTIN Florence
GUILLOU Edmond
GUSTON Richard
HABERT Laurent
HARDY Dominique
HAUSKNOST Aurore
HELLEU Annaïg
HENRY Anne-Claire
HERISSE Jacques
HERISSE Joseph
HUBERT-JOUANNEAU Agnès
HUREAU Céline
IDRISSA Mouhamed
JANIN Claire
JOBERT Maryline
JULLIEN Laëtitia
JUSTON Estelle

KAMENDJE-TCHOKOBOU Blaise
KAMMES Élise
KEGELS Benjamin
KERBRAT Hélène
KHELIFI Sophien
KREMER Sauvanne
KULO Anita
KURZAWA Nathalie
LACROIX Laurent
LANDIER Catherine
LAPORTE Judicaël
LARIBLE Jennifer
LAURENT Sylvain
LVAUD Emeline
LAVOGIEZ Christine
LE BORGNE Chloé
LE FRANC Dominique
LE FRANC Jean-Pierre
LEBRUN Emmanuelle
LECLERC Rémi
LECOMMANDEUR Nadège
LEDE Ghislaine
LEDUC Carrine
LEFEVRE-EBODE Céline
LEFFRAY Patricia
LEGAY Pascale
LEGER Vanessa
LEMARCHAND Matthieu
LEPROVOST Rodolphe
LESAGE Chantal
LESPAGNOL Charlotte
LESPINASSE Michèle
LETORT Rodrigue
LIMODIN Grégory
LOISEAU-MELIN Sandrine
LOPEZ Dominique

LORPHELIN Gaëlle
LUBIN Gérald
LUCAS Sandrine
LUGNOT Christophe
LUNEL Sandrine
M BEMBA Bienvenu
MAAMMAR Feth-Allah
MADI OUSSENI Fatima
MADRE Valérie
MAGNON Emma
MALFOI Élise
MALLET Catherine
MARECHAL Cédric
MARGRAITTE Brice
MARION Sophie-Charlotte
MARQUIS Anne
MARTINAGE Samantha
MARTINIÈRE Nadiège
MARTROU Céline
MASI Angélique
MASSE Émilie
MAURO Pierre-Antoine
MAZZINE Iza Line
MEAR-BRENAUT Chrystel
MEAUX Stéphanie
MEBARKI Mohamed Lamine
MEDDAHI Yamina
MELGAR Kévin
MENNESSIER Régis
MERCIER Magali
MERCIER Mathieu
MEUSNIER Florence
MEYRIEU Florence
MICHEL Mélissa
MICHEL Vincent
MILLERIOUX Béatrice

MILLET Emmanuel
MORAGUEZ Françoise
MOREAU Emilie
MOREAU Pierre
MORRIET Yves
MORVAN Laëtitia
MOUAS Houria
MOULIN Bertrand
MOUSALLI Amel
MOUSALLI Naïma
NAULET Gérald
NEVEU Laurence
NICOLAS Caroline
OBRECHT Olivier
OLESKOW Alex
OLIVIER Aurélie
OLIVIER Lucie
ORDONEZ Jessica
ORIAN Livia
OYER AL NAKIB Maryam
PAJADON Laëtitia
PALLOURE Isa
PAPAIL Yovan
PARENT Patricia
PAROUTOT Michel
PASCAUD Sylvie
PATRIX Séverine
PAUL Rachaël
PECH Angélique
PEITI Véronique
PELAEZ Michel
PELTIER Kimberley
PERDOUX Cécile
PERON Bérengère
PERROT François
PHAM-BA Anne

PHILIPPE Jennyfer
PHILIPPON Anne
PICHONNEAU Aurélien
PIERRE Dominique
PIERRE Isabelle
PIETRZAK Christelle
PIGNOLET Jean-Noël
PIGNON Émilie
PIGNOTTI René-Pierre
PILLEBOUT Anne
PLACAIS Stéphanie
POISSONNIER Nicolas
POIVERT Nathalie
POLVOREDA-MARTI Cyril
PEPELIN Véronique
POUTHIER Béryl
POUTISSOU Ludovic
PRINGAULT Marie-Laure
QUERAL Estel
QUINTARD Solenn
RABILLER Angèle
RABILLON Nathalie
RAILLARD Christelle
RAMANANTSOA Sahondra
RATISSEAU Charline
RAUX Myriam
RAVELOSON Stéphanie
RAVENEAU Françoise
RAVEZ Betty
RAYNAUD-COUPETTE Sylvie
REPESSE Françoise
REQUEIXA Fernanda
REVARDEL Florent
RICHARD Christophe
RICHEFORT-MARTINIERE
Anastasia

RIEDER Valentine
RIPOCHE Sébastien
RIVET Muriel
RIVIERE Nathalie
ROBY Émilie
ROCHE Nathalie
ROLLETT Christel
RONCIN Loëtitia
ROY Daouya
SALLY-SCANZI Myriam
SALMON Laurence
SATABIN Catherine
SAUVADET Marie
SAUVARD Laurent
SEBATLAB Azeb
SEVESTRE Lucile
SORS MIREUX Isabelle
SOUADET Maria
SOUET Gilles
SOUFFLEUR Valentine
STEINBACH Danièle
STENNE Bruno
TAMBOURA Simbala
TANVIRAY Alexandre
TEROY Thierry
THAO Chaï
THEBAUD Odile
THIBAUT Émilie
THIBERGE Sophie
THOUET Aurélie
THOUVENIN Dominique
TINSEAU Sylvie
TOURNIER-BENEY Anne
TRAVERT Brigitte
TREUILLARD Pascal

TURPIN Nathalie
VALESI-GRUMO Carole
VALLET DE PAYRAUD Thierry
VAN WASSENHOVE Éric
VAN DEN HENDE Anne-Marie
VARRIER Alexandra
VASSEUR Solène
VENON Judikaëlle
VIAL Anne-Laure
VIALE Brigitte
VIATOUR Géraldine
VIGNERON Jeffrey
VINCENT Cécile
VINENT Marie
VIRAULT Marie-France
VOISARD Coralie
YLAN Lyne
ZABE Anne-Claire
ZBITOU Zakaria
ZENI Mina

MERCI

à l'équipe de
**Santé Publique
France !**

DE LAUZUN Virginie
GRELLET Sophie
MAISON Kévin
MORVAN Esra
NDONG Jean-Rodrigue
PALLOURE Isa
RIVIÈRE Mathieu
VIKPOGNON Michée
VINCENT Nicolas
WEICKERT Katia



Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire



@ARS_CVDL



ARS Centre-Val de Loire

WWW.CENTRE-VAL-DE-LOIRE.ARS.SANTE.FR